



DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT D'AMIENS
COMMUNE 80630 – BEAUVAL

Arrêté n°2023-046

**ARRETE D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT RUE
DES HOCDÉES, RUE DU ROSEL ET RUE DE L'ÉGLISE
A BEAUVAL**

Le Maire de la Commune de Beauval,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le Code de la voirie routière

Considérant qu'en raison de travaux de réfection de chaussée rue des Hocdées, rue de l'Eglise et rue du Rosel à Beauval commandés par la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie il y a lieu de prescrire toutes les mesures nécessaires afin d'éviter les accidents sur la voie publique et permettre le bon déroulement de ces travaux

- A R R E T E -

Article 1 – Du lundi 26 juin au mardi 27 juin 2023 inclus, le stationnement des véhicules sauf véhicules de secours sera interdit rue des Hocdées, rue de l'Eglise et rue du Rosel à BEAUVAL.

Article 2 – Des panneaux et des barrières seront placés pour délimiter la zone par l'entreprise en charge des travaux.

Article 3 - Le Maire et la Gendarmerie sont chargés chacun en ce qui le concerne de faire respecter l'exécution du présent arrêté.

Fait à Beauval, le 23 juin 2023

Le Maire,
B. THUILLIER

